Le Pôle Sud

fédération régionale des arts de la rue

A la suite de notre rencontre, à la suite des remontées de terrains, et du développement de la situation critique des Arts de la Rue en Région, à la faveur de cet été nous vous écrivons afin de vous soumettre nos recommandations d'urgence pour notre secteur, pour cette saison, la saison 2021, de même que sur 2022.

Nous serons heureux de travailler sur ces propositions avec vous, dès cet automne, afin d'assurer leur mise en place rapide.

1- Création d'une plateforme de diffusion sur 3 jours en région destinées aux créations régionales 2020 et 2021.

Au printemps 2021, en début de saison, en partenariat avec structures locales et Occitanie en scène.
Mesure de survie pour notre secteur il s'agit de donner la plus forte visibilité possible à l'ensemble des création qui n'ont pas pu être vues sur la saison 2020.
Événement remarquable, cette proposition doit pouvoir compter rapidement sur le soutien des institutions et partenaires afin de se mettre en œuvre dans les meilleures conditions.

2- Mise en place d'un Fond d'Aide spéciale à la diffusion des arts de la rue pour les structures qui programment des spectacles de rue de compagnies régionales (aide aux contrats de cessions).
Il s'agit de soutenir concrètement et directement les diffuseurs en mettant en place un fond d'aide à la diffusion, accessible simplement pour aider à la prise en charge des contrats de cessions sur la saison 2021 et 2022.

3- Mise en place d'un Fond d'Aides aux résidences de répétition et de création, dédiés aux lieux alternatifs non subventionnés sur la saison 2021 et 2022.
De nombreuses compagnies vont avoir besoin de lieux de travail pour finaliser, reprendre des créations ou des spectacles n'ayant pas pu tourner. Les lieux actuels de résidence ne pourront répondre aux demandes nombreuses.
Il s'agit donc d'apporter un soutien fort à des lieux encore considérés alternatifs, afin de faciliter les accueils en résidences et les aides aux compagnies pour ces accueils.
Le maillage du territoire par le renforcement de ces lieux apportera aussi une amélioration des équipements fonctionnels sur l'ensemble de la région et favoriseront le développement de la présence et de l'activité artistique sur les territoires.
75% mini de l'aide doit être reversée aux compagnies sous forme d'embauche, de coproduction ou de prises en charges de frais.

Le Pôle Sud – Fédération régionale des Arts de la Rue Occitanie
fedelepolesud@gmail.com / https://lepolesud.wordpress.com/

4- Prise en charge des surcoûts organisateurs liés à la situation sanitaire (augmentation des couts liés à la création d'espace clos, à la présence de référents sanitaires, compensation des pertes de recettes...)

Déjà impactés par les contraintes sécuritaires, les lieux, festivals et événements doivent déjà et devront plus encore faire face à des dépenses supplémentaires liées aux contraintes sanitaires.

Il est vital pour la vitalité du secteur de soutenir ces structures et de mettre en place une prise en charge de ces surcoûts.

5- Aide aux 2 réseaux de diffusion "Diagonale" et "En rue libre" en lien avec Occitanie en Scène. Remise à plat de ces deux réseaux par un travail de concertation entre les partenaires et renforcement de leurs actions respectives.

Notre région compte aujourd'hui deux réseaux d'aide à la diffusion « En Rue Libre » et « La Diagonale ». Ces deux réseaux dont les membres sont des acteurs forts des Arts de la Rue nécessitent d'être remis à plat afin d'en renforcer l'action en clarifiant les missions et cadres de fonctionnement de chacun et en développant les moyens afin d'augmenter le nombre de compagnies régionales bénéficiaires.

6- Aide à la structuration de la filière via une aide au fonctionnement pour la fédération "Le Pôle sud".

La Fédération Régionale Des Arts de la Rue Occitanie – Le Pôle Sud en tant qu'association représentative du secteur en région, est garante de la structuration de celui ci et de sa représentativité dans toutes ses composantes en toutes circonstances.

L'expression de la voix du secteur, afin de contribuer à travailler en bonne entente avec l'ensemble des partenaires doit être soutenus de manière financière par l'institution, au titre de son fonctionnement.

7- Intégration du Pôle Sud – Fédération Régionale des Arts de la Rue Occitanie au COREPS en tant qu'association professionnelle représentative.

Dans la suite de notre courrier du 17 juin 2020, resté sans réponse à ce jour, nous renouvelons notre demande d'intégration au COREPS de manière pleine et entière afin de pouvoir participer dans cette instance de travail et de réflexion sur notre secteur aux réunions et concertations nécessaires dans la situation actuelle.

8- Renforcement des moyens dédiés au FONPEPS sur toutes les mesures, et aux moyens alloués à l'ASP pour accelerer les procédures de traitement des dossiers.

Beaucoup de compagnies et de structures du spectacle vivant font appel au FONPEPS afin de soutenir leur activité et surtout l'emploi lié. Hélàs, de trop nombreux dysfonctionnements sont apparus dans la gestion de ce fond et il est urgent d'en renforcer les moyens à la fois financiers par des augmentations d'enveloppes dédiées mais aussi des moyens dédiés à la gestion de ce fond auprès de l'ASP.

Dans l'attente de votre retour sur ces propositions et demandes, et dans l'attente de notre prochaine rencontre à la rentrée,

Le Conseil d'Administration du Pôle Sud, Fédération Régionale des Arts de la Rue,
Le 10 Août 2020

Le Pôle Sud – Fédération régionale des Arts de la Rue Occitanie
fedelepolesud@gmail.com / https://lepolesud.wordpress.com/